

Clôtures contre les sangliers

Ces dernières années, les dommages causés par les sangliers ont fortement augmenté dans le canton de Vaud. En complément des mesures de régulation des populations, les clôtures électriques offrent une protection durable contre les sangliers. Pour cela, il est essentiel d'utiliser du matériel de prévention adapté et de qualité. Les indemnités pour les dommages sont versées pour autant qu'il s'agisse de dommages significatifs (> CHF 300.–) et que des mesures de prévention raisonnables aient été prises. Cette brochure illustre l'utilisation et la mise en place correcte des clôtures afin d'obtenir une protection efficace.

Impressum

Edition	AGRIDEA Jordils 1 CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 www.agridea.ch
Auteur-e-s	Franziska Hoffet, Daniel Mettler, AGRIDEA
Groupes	Développement rural
Collaboration scientifique	Frédéric Hofmann, canton de Vaud Marc Obermann, FEET
Mise en page	AGRIDEA
Article n°	3793
© AGRIDEA, octobre 2020	



Les clôtures électriques

Source des images

1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13	Marc Obermann
3, 7	AGRIDEA
11	Frédéric Hofmann

Contact

Direction générale de l'environnement (DGE)

Biodiversité et paysage
T + 41 21 557 86 30
info.fauenature@vd.ch
www.vd.ch/dge

Le comportement du sanglier

Les sangliers ont l'habitude de forcer les clôtures en passant par-dessous. En ce qui concerne les clôtures électrifiées, un temps d'apprentissage est nécessaire. Plus vite une parcelle sera protégée, meilleur sera le résultat.

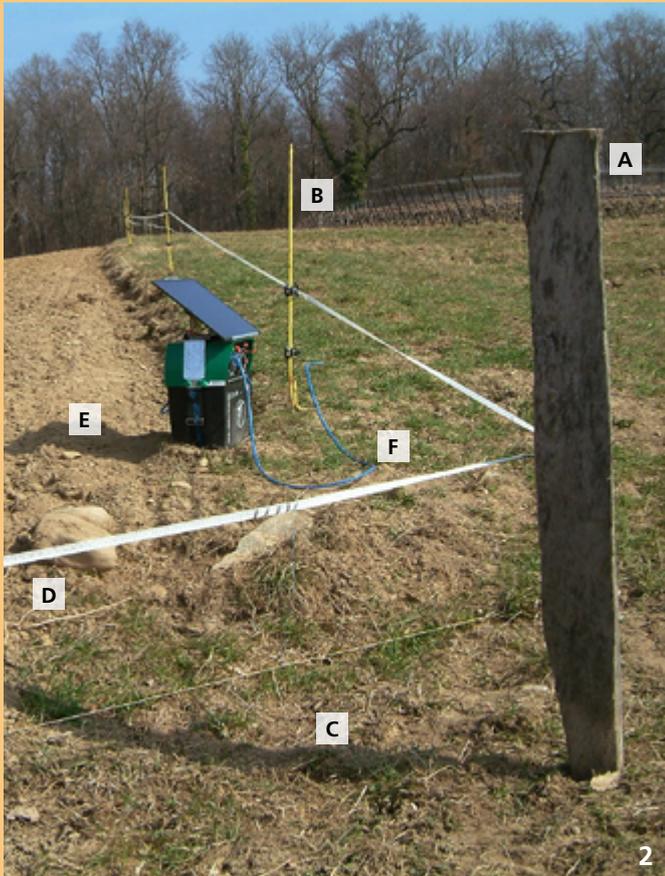
Au premier contact, il arrive parfois que l'animal les franchisse. Il est donc recommandé de toujours clôturer les parcelles à protéger avant qu'elles ne soient attractives.

La présence du blaireau

Sur des parcelles où l'on constate des dommages causés par les sangliers, la présence de blaireaux est régulièrement constatée dans ces mêmes cultures. Les blaireaux ont l'habitude de passer sous les clôtures. Ils peuvent également creuser pour les franchir. En présence de blaireaux, la clôture est renforcée par un deuxième câble d'acier. Les clôtures sont une mesure de prévention adéquate contre les blaireaux sur de petites parcelles où l'on constate des dommages répétés.

Corridors biologiques pour la faune

La pose de clôtures ne doit pas entraver des corridors biologiques importants (risque d'isolement des populations animales). Les dispositions appropriées éventuelles sont communiquées à l'agriculteur par les agents de terrain de la DGE.



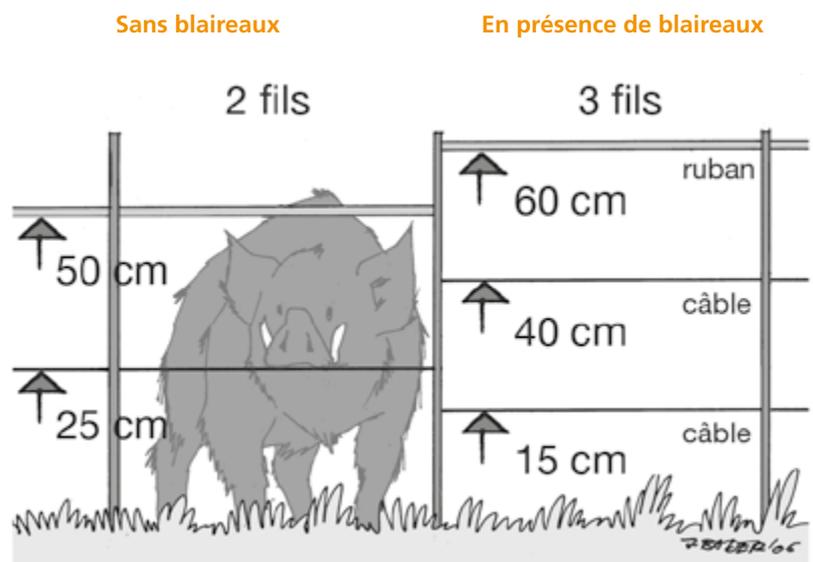
Le matériel agréé est le suivant:

- A Piquet en bois**, 150 cm, diamètre 7-8 cm garni d'isolateurs à visser, pour les angles de la parcelle et pour les portes, garantissant que la clôture soit correctement tendue.
- B Piquets en fibre de verre**, 125 cm, diamètre 10 mm munis d'isolateurs réglables autobloquants. Très résistants, ils s'adaptent à tous les sols, ne se déforment pas, **ne provoquent pas de mise à terre** si le câble ou le ruban devaient sortir d'un isolateur.
- C Câble d'acier**
le seul qui ne casse pas au passage d'un sanglier. Il **ne se détend pas**, transmet au mieux la décharge électrique aux animaux munis d'un épais pelage comme le sanglier.
- D Ruban blanc**, 13 mm avec conducteurs inox épais, le plus solide sur le marché, tous les raccords étant effectués avec des **boucles inox**.
- E Electrificateur**
Utiliser si possible un électrificateur de secteur (4'000-6'000 mJ) muni d'un affichage de tension. Cas échéant, utiliser un électrificateur portable alimenté par une batterie 12 volts reliée à un panneau solaire.
- F Câble isolé (par exemple: fisol)**
câble double isolation permettant la liaison entre deux clôtures, par exemple pour le passage d'un chemin.

Pour le matériel agréé, prière de consulter la liste en annexe de cette fiche ou autre matériel jugé équivalent.

Mise en place des clôtures

- Planter solidement les piquets dans le sol.
- Utiliser des piquets avec isolateurs réglables.
- Adapter l'espacement des piquets à la morphologie du terrain (tous les 8-10 m en terrain plat).
- Placer des piquets en bois dans les angles ou pour tout changement de direction.
- Utiliser un câble d'acier pour le fil du bas et un ruban avec fils conducteurs inox en haut, pour une bonne visibilité.
- Mettre le premier câble d'acier à 25 cm max et utiliser au minimum 2 rangées de fils.
- En présence de blaireaux, mettre le premier câble d'acier à 15 cm max et utiliser 3 fils (2 câbles et 1 ruban).
- Contrôler régulièrement les clôtures, en particulier les premiers jours qui suivent la pose et éviter de laisser des clôtures dépourvues de courant.



3

Conseils pratiques

- Après la récolte (maïs), labourer le plus tard possible afin que les résidus de récolte soient mangés par la faune

Conseils pratiques

Tension et entretien	Mise à terre	Fauches régulières
 <p style="text-align: right;">4</p>	 <p style="text-align: right;">5</p>	 <p style="text-align: right;">6</p>
<p>Pour qu'une clôture électrique fonctionne efficacement, il faut que la tension soit constante et suffisamment forte (4'000-6'000 millijoules). Pour assurer l'efficacité des clôtures électriques, il faut contrôler régulièrement la tension du courant.</p>	<p>Une bonne mise à terre est essentielle pour assurer le rendu de puissance de l'électrificateur. Une barre métallique d'un mètre doit être fichée dans le sol dans la partie la plus humide de la parcelle.</p> <p>Vidéo didactique «Electrificateurs et mise à la terre»</p>	<p>Faucher régulièrement une bordure sous la clôture, afin d'éviter une perte de tension si la végétation touche la clôture. Garantir une distance suffisante entre la culture et la clôture évite que les feuilles de la culture viennent créer des mises à terre.</p>

Filets électriques	Signalisation	Visibilité
 <p style="text-align: right;">7</p>	 <p style="text-align: right;">8</p>	 <p style="text-align: right;">9</p>
<p>Les filets électrifiés – les clôtures de type «flexinet» sont déconseillés car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cela représente un danger pour les chevreuils ou autres animaux sauvages qui peuvent s'empêtrer, • ils se cassent facilement quand les sangliers essaient de les forcer. 	<p>Une plaque signalétique garantit une bonne visibilité pour les randonneurs et évite tout désagrément.</p>	<p>Un ruban blanc ou bleu assure une bonne visibilité pour les animaux sauvages afin d'éviter des dommages à la clôture.</p>

Bonnes pratiques pour la mise en place des clôtures contre les sangliers

Vidéo didactique



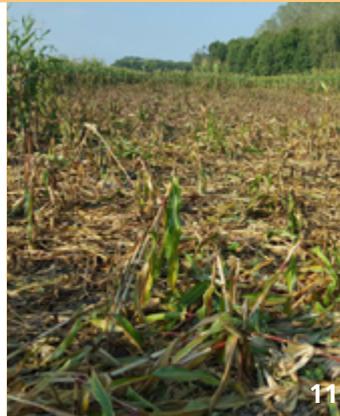
En principe, la clôture doit être installée dès le semis/plantation jusqu'à la récolte.

Pose obligatoire de clôtures pour les cultures sensibles

Dans les zones à risque, la pose de clôtures est obligatoire pour les cultures sensibles, telles que pomme de terre, maïs, cultures maraîchères et cultures (céréales) post-maïs ou cultures spéciales à forte valeur ajoutée. Elle est conseillée pour les prairies temporaires.



Les **pommes de terre** doivent être protégées dès la plantation, sinon le simple passage de sangliers pourrait déstabiliser les buttes.



Le **maïs** doit être protégé dès le semis, même s'il ne devient attractif que plus tard (maturité des épis).



Les **cultures post-maïs**, surtout les céréales et les surfaces déjà visitées par les sangliers, demandent une vigilance plus élevée lors de la **prochaine culture**.



Une clôture de protection doit être mise en place dès le semis ou la plantation pour les **cultures maraîchères** et les **cultures spéciales**.

Que faire en cas de dommage ?

- 1 Prendre contact avec [le surveillant](#) permanent de la faune de votre région.
- 2 Remplir en ligne le formulaire de déclaration de dommages causés par la faune aux cultures, prairies et pâturages.
[Lien vers le formulaire](#)
- 3 Le taxateur de votre région prendra contact avec vous.
- 4 En cas d'indemnisation, celle-ci vous sera versée par la division Biodiversité & paysage (DGE).

Attention : chaque parcelle culturale touchée par un dommage doit faire l'objet d'un formulaire distinct.

Ma commune se trouve-t-elle dans une zone à risque ?

Les communes situées en zones à risque se trouvent sur le site www.vd.ch → Environnement → Biodiversité et paysage → [Dommages causés par la faune](#)

Annnonce des parcelles clôturées pour prévenir les dommages du sanglier

Les clôtures effectivement posées doivent être annoncées via le module 77a sur Acorda :

Efficience → Projet 77a → «Prévention des dommages causés par la faune sauvage (DGE)» → «9900 Mise en place de clôtures contre les dommages de la faune sauvage»

Cette annonce est obligatoire pour obtenir une subvention pour la pose et l'entretien de ces clôtures.

Subventionnement par le canton de Vaud

Le montant des subventions pour la prévention des dommages causés aux cultures, aux prairies et aux pâturages représente :

- **dans les zones à risque**, 80% du prix d'acquisition du matériel
- **hors des zones à risque**, 40% du prix d'acquisition du matériel
- CHF 1.– par ml pour la pose et l'entretien de la clôture

Pour le matériel agréé et subventionné par le canton de Vaud, voir la liste en annexe de cette fiche thématique ou autre matériel jugé équivalent.

Annexe

Liste de matériel agréé

Type de matériel	Matériel	Fournisseur*	N° référence
Piquets	Piquets en bois 7-8 cm x 150 cm		–
	Piquet fibre spider 10 mm 125 cm	Swissclôture	405.103
Câbles et rubans	Câble d'acier 250 m 12 brins	Rovagro	1.0350
	Câble d'acier 500 m 12 brins	Rovagro	1.0352
	Ruban blanc 1,3 cm 500 m	La sanglière	–
	Boucle de jonction 1,3 cm	La sanglière	–
	Isolateurs spider 10 mm dbl coin 50 pcs	Swissclôture	405.126
	Applicateur pour isolateurs «spider»	Swissclôture	–
	Isolateurs IVA seau de 220 pcs	Rovagro	1.0750
	Isobar sachet de 10 (jonction poignées portail)	Rovagro	1.0501
	Poignées	Swissclôture	58198
	Poignées Power orange	Landi	24815
	Câbles isolés	Câble souterrain 50 m	Landi
Fisol 100 m		Rovagro	1.0310
Electrificateurs	Electrificateur de secteur Clovert S60	Rovagro	1.1330
	Electrificateur de secteur M500 powerplus 230 v	Swissclôture	037137
	Electrificateur de secteur N80D TD Agraro	Landi	24616.01
	Electrificateur portable B 25	Rovagro	1.1405
	Electrificateur portable B 50	Rovagro	1.1420
	Panneau solaire pour B25 et B50 25 W	Rovagro	1.1490
	Parafoudre (elect. secteur)	Swissclôture	064802
	Batterie 12 V, 85 Ah pour Electrificateur et panneaux	Swissclôture	004171
	Batterie 85 Ah	Rovagro	1.01950
	Contrôleur de tension digivolt	Rovagro	1.0230
	Mise à terre 1 m	Rovagro	1.0250
	Mise à terre 1 m	Swissclôture	029198
	Mise à terre 1 m	Landi	24737.01
	Accessoires clôture	Plaque signalétique 20 X 10 cm	Rovagro
Extrableu Ø 2.2 mm 500 m (uniquement pour liaison aérienne entre deux clôtures)		Rovagro	1.0410
Fil de clôture Agraro 200 m (uniquement pour liaison aérienne entre deux clôtures)		Landi	30106.01
Enrouleur + bobine		Rovagro	4.0060
Bobine seule pour enrouleur plastique		Rovagro	4.0070
Enrouleur + bobine		Landi	24808.01

*liste non exhaustive

Adresses utiles

• Landi

www.landi.ch

• Rovagro

Route de Bettens 19, 1377 Oulens-sous- Echallens

www.rovagro.ch/fr/

• Swissclôtures Léman

Ch. des Cases 12, 1072 Forel

www.swisscloture.ch/fr/

• La Sanglière

Rte de La Bellangère 20, 1271 Givrins

leclerct.m@gmail.com